



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

RITMA réagit au jugement contre des collègues ostéopathes

Saint-Sauveur, le 6 juin 2019 – Par la présente RITMA, qui regroupe plus de 600 ostéopathes québécois, souhaite réagir au jugement rendu hier, contre des collègues ostéopathes, par le Juge Denis Lavergne.

D’abord, RITMA tient à offrir toute sa solidarité aux collègues ostéopathes qui sont visés par le jugement et ses conséquences sévères. Nous ne comprenons d’ailleurs toujours pas qu’aucune défense n’ait été présentée en leur nom. Ils sont en ce sens les victimes d’une bataille qui les dépasse et concerne toute la profession.

Ensuite, RITMA se questionne sur l’empressement soudain dont fait preuve le Collège des médecins, à l’origine de la plainte contre les collègues ostéopathes. Alors que certains représentants de la profession nous promettent, depuis 2008, la création d’un ordre professionnel pour bientôt et voient le Collège comme un allié dans ce processus, pourquoi ce dernier s’adresse-t-il aux tribunaux plutôt que collaborer dans la définition des actes réservés de part et d’autre?

Parlant d’un ordre, si nous l’appelons tous de nos vœux, il est faux de penser que celui-ci défendra les membres de la profession, puisque sa mission sera de défendre le public, comme l’est celle du Collège des médecins. Au lendemain de la création d’un ordre la pratique de l’ostéopathie sera mieux encadrée, mais les ostéopathes, eux, devront continuer de se regrouper pour se défendre et améliorer leurs conditions... peut-être même plus que jamais.

Finalement, RITMA souligne la gravité du jugement, dont en ce qui concerne les exercices à faire à la maison. Cela ouvre une brèche importante, qui touche d’autres praticiens qui ne disposent pas d’un ordre. Nous continuerons donc de rester à l’affut, avec une certaine appréhension vis-à-vis de l’avenir de la profession, appréhension qui ne pourra être combattue que via le regroupement et la défense vigoureuse des ostéopathes.

--

RITMA regroupe et défend plus de 2 800 membres praticiens de disciplines des médecines alternatives et complémentaires au Québec. Par le professionnalisme et la crédibilité qu’elle démontre depuis 2004, elle outille ses membres, particulièrement en matière d’assurances et de formation.